

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



# Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 10 juin 2013 portant nomination des représentants du personnel au comité technique de l'administration centrale institué au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR: DEVK1314457S

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement;

Vu la décision de la directrice des ressources humaines du 25 mars 2013 relative à la composition du comité technique de l'administration centrale ;

Vu la lettre de proposition de l'organisation CFDT du 4 juin 2013 relative au remplacement de Mme Catherine LISSA, membre suppléant, affecté à la DSCR, transférée au ministère de l'intérieur;

Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement des votes du comité technique de l'administration centrale du 26 octobre 2011 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique de l'administration centrale ;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines,

Décide :

### Article 1er

Mme Chantal RELAND est nommée au comité technique de l'administration centrale en qualité de représentant du personnel comme membre suppléant, au titre de l'organisation CFDT, en remplacement de Mme Catherine LISSA.

### Aricle 2

L'article 1er de la décision du 14 septembre 2012 est modifié comme suit.

#### **Titulaires**

Au titre de l'organisation FO

Mme Jacqueline BALZA. M. Yves DARLOT. M. Maël ANDRIEU. M. Maxime JEBALI.

Au titre de l'organisation CGT

Mme Marie-Christine VAN MARLE. M. Francis COMBROUZE. Mme Colette WATELLIER.



## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Au titre de l'organisation CFDT

M. Alain POULLEAU. Mme Anne BOISOUX-JAY.

Au titre de l'organisation UNSA

M. François PYOT.

# **Suppléants**

Au titre de l'organisation FO

Mme Françoise LEFEVRE. M. Christian LEMOINE. M. Philippe LE GUILLOU. M. Mathieu HERVE.

Au titre de l'organisation CGT

Mme Patricia CERISAY. M. Arnaud DEMAY. Mme Gwenaëlle JOURDREN.

Au titre de l'organisation CFDT

M. Jacques MYARA. Mme Chantal RELAND.

Au titre de l'organisation UNSA

Mme Colette VANDAELE.

Article final

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 juin 2013.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur des ressources humaines, F. CAZOTTES